

Cycle de spécialisation « Voix »

Ouvert aux étudiants français pouvant justifier d'un niveau licence ou master dans la discipline présentée, sans limite d'âge.

Modalités d'entrée

Première sélection sur dossier* et lettre de motivation adressés à la direction.

Puis concours d'entrée sur épreuves en fonction des places :

- programme libre de 15 min. environ
- entretien avec le jury.

** Le dossier doit comporter la liste et les copies de diplômes obtenus tant dans le domaine des études musicales que dans celui des études générales ou universitaires.*

Durée des études

- de 2 à 4 semestres pour passer le diplôme (en moyenne 18 heures de cours par semestre*)
- possibilité de ne rester qu'un semestre : une attestation sera délivrée à la sortie.

Le cursus sera organisé "à la carte" pour chaque étudiant concerné, en accord avec la direction du Conservatoire.

À titre exceptionnel, il peut être accordé un congé d'un semestre maximum.

** 1^{er} semestre : octobre à février ; 2^e semestre : mars à juin*

Objectifs et contenus

Les objectifs seront définis par chaque professeur en relation avec chaque élève selon la discipline et le type de spécialisation choisis.

Les études, selon le cas, peuvent consister en l'acquisition de nouvelles compétences techniques et musicales ou en l'approfondissement et l'élargissement du répertoire.

Diplôme

Il sera délivré sur examen organisé par session, portant uniquement sur la spécialité.

L'examen consistera en un programme libre de 30 min. donné sous forme de concert et pouvant comporter, outre une partie soliste, une partie de musique de chambre.

En outre, le candidat rédigera le programme du concert en précisant notamment en quoi celui-ci a un rapport avec l'objectif annoncé à l'entrée dans ce cycle.

Le jury sera constitué du directeur du Conservatoire ou de son représentant et de deux personnalités extérieures (chef d'orchestre, chef de chœur, compositeur, directeur d'opéra, programmateur, critique, etc.).

Intitulé : Diplôme de spécialisation du Conservatoire de Strasbourg (discipline et professeur à préciser).

Tarif

Les tarifs sont indiqués sur le site internet du Conservatoire et sont réactualisés chaque année au mois de juillet.

Le non paiement des droits d'inscription peut entraîner la radiation. En cas de difficulté, contacter la direction.